



Assurance

Habitation et Auto

Résumé des couvertures, franchises et rabais - Auto

DONNÉES FONDAMENTALES SUR TD ASSURANCE HABITATION ET AUTO

Résumé des couvertures, franchises et rabais - Auto

TD Assurance Habitation et Auto vous offre un éventail de garanties et de franchises, ainsi que de nombreuses possibilités de rabais.

Les propriétaires de véhicules de la province de Terre-Neuve-et-Labrador sont tenus de souscrire une police d'assurance automobile de base. Vous pouvez ajouter des garanties optionnelles à cette assurance obligatoire afin de protéger votre sécurité financière en cas de sinistre. Les protections offertes en option comprennent habituellement les garanties Collision et Tous risques ; d'autres pourraient également vous être offertes.

La plupart des garanties citées ci-dessus sont assorties d'une franchise pouvant aller de 100 \$ à 5 000 \$, selon la section de la police à laquelle elle correspond et sous certaines conditions. Bien entendu, votre prime d'assurance variera en fonction de la franchise choisie. À titre d'exemple, la prime annuelle d'un assuré diminuera s'il opte pour une franchise de 1 000 \$, parce qu'il assumera une plus grande part des frais en cas de sinistre. Il est ainsi récompensé de son choix.

Nos polices d'assurance pourraient également vous faire bénéficier de nombreux rabais. Ainsi, vous pourriez avoir droit à un rabais si vous assurez plus d'un véhicule avec nous ou si vous assurez à la fois votre maison et votre voiture. Des rabais sont également prévus pour les véhicules qui sont munis d'un système d'alarme ou d'un dispositif antivol approuvés.

L'équipe de TD Assurance s'efforce de vous présenter la meilleure garantie possible ; celle qui répondra le mieux à vos besoins et qui est offerte à des tarifs concurrentiels. Voilà pourquoi nous vous invitons à communiquer avec nous pour vous renseigner au sujet d'une nouvelle police ou pour passer en revue votre police actuelle. Vous pourrez ainsi vous assurer que les garanties optionnelles et les franchises choisies répondent encore à vos besoins, et que vous bénéficiez de tous les rabais auxquels vous avez droit.

Pour passer en revue toutes vos garanties optionnelles, vos choix de franchises et les rabais qui vous sont offerts, veuillez communiquer avec notre centre de service à la clientèle. Nos analystes compétents demeurent à votre disposition pour vous aider à combler tous vos besoins d'assurance des particuliers.

(Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent à quelques garanties, franchises et rabais.)